

## JOURNAL OFFICIEL

De la Principauté souveraine, indépendante de Bérétagne

Ordonnances souveraines – Lois et Décrets



Service de l'information publique officielle de Bérétagne

S.I.P.O.B

---

### ***DÉCRET N° 2019-01***

Relatif à la nomination du Gouvernement de la principauté

---

Vu la constitution en vigueur de la principauté de Bérétagne, nous, Emanuel I<sup>er</sup> de Bérétagne :

1) Abandonnons les postes et Ministères : De la Justice, de L'Équipement et de l'écologie, de la Défense.

2) Instaurons les institutions suivantes :

- Le Conseil d'Etat : Le Ministre d'Etat représente le Prince. Il est la première autorité après le Prince. Il est nommé par Lui. En tant que président du Conseil d'Etat, il est chargé de l'administration du Pays et dispose, à cet effet, des services exécutifs de l'État. Le Ministre d'État, en vue d'assurer sa mission, est assisté par les membres des différents Conseils de la principautés, représentés au Conseil d'Etat, se réunissant de façon hebdomadaire afin de conduire correctement les affaires nationales.

- Le Département de l'intérieur : Sous la responsabilité du Ministre d'Etat, le Département est en charge de la conduite des politiques publiques et des missions ayant trait aux domaines suivants :

- Sécurité publique
- Instruction des dossiers de demande de citoyenneté Bérémie

- Éducation
- Jeunesse et sports
- Culture
- Recherche
- Relations avec les Cultes
- Coordination de l'organisation des manifestations
- Sécurité numérique
- Questions relatives à l'Ecologie et à l'environnement

Le Département de l'Intérieur assure également la tutelle des associations, fédérations et fondations.

Le Département des Affaires Internationales : Sous la responsabilité du Conseiller aux Relations Internationales, le Département est en charge de conduire les politiques publiques ayant trait aux domaines suivants :

- Affaires internationales et multilatérales
- Environnement international

Ainsi que par le biais des Ambassades et Consulats de la principauté à l'étranger.

Le présent décret entre en vigueur au jour et à l'heure de la signature par les autorités compétentes.

Signé le 22 Janvier 2019 par :

Son Altesse Sérénissime le prince Emanuel de Bérémaigne



---

Direction du Service de l'information publique officielle de Bérémaigne – S.I.P.O.B

Le 22<sup>ème</sup> jour du 1<sup>ème</sup> mois de l'année 2019